



Conseil d'administration

353^e session, Genève, 10-20 mars 2025

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 10 février 2025

Original: anglais

Rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux

Résumé: La Caisse de versements spéciaux est un fonds d'aide financière destiné aux anciens fonctionnaires du BIT bénéficiaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ou à leurs conjoints survivants. L'aide fournie est accordée en fonction des besoins financiers, selon des critères financiers qui sont énoncés dans le mandat de la Caisse de versements spéciaux, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration. Le dernier rapport annuel du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux a été soumis au Conseil d'administration à sa 350^e session (mars 2024) pour information.

Unité auteur: Département du développement des ressources humaines (HRD).

Documents connexes: [GB.244/PFA/10/8](#); [GB.254/PFA/10/13](#); [GB.292/PFA/19/2](#); [GB.341/PFA/13](#); [GB.347/PFA/INF/8](#); [GB.350/PFA/INF/7](#).

1. Depuis son dernier rapport, qui a été soumis pour information au Conseil d'administration à sa 350^e session (mars 2024) ¹, le Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux s'est réuni une fois, le 3 avril 2024 (85^e session).

► Versements autorisés pour 2024 à la 85^e session du Conseil de gestion

2. Conformément aux critères énoncés dans le mandat et les règles élaborées pour l'administration de la Caisse de versement spéciaux, pour pouvoir bénéficier d'une aide financière, les anciens fonctionnaires ou leurs conjoints survivants doivent avoir un revenu annuel net inférieur à 70 pour cent du traitement local correspondant au grade G.1, échelon 6, versé au personnel de la catégorie des services généraux dans le pays de résidence ².
3. À sa 85^e session, le Conseil de gestion a examiné la requête d'un ancien fonctionnaire qui avait déjà reçu une aide financière de la Caisse de versements spéciaux et qui continuait à satisfaire aux critères d'assistance. À la suite de cet examen, il a autorisé un versement s'élevant à 22 265 dollars des États-Unis d'Amérique (dollars É.-U.) pour 2024.
4. Le Conseil de gestion a également approuvé deux versements en faveur de conjoints survivants qui avaient déjà obtenu une aide financière de la Caisse de versements spéciaux au cours d'années précédentes. Le montant de ces deux versements approuvés pour 2024 s'établit en tout à 28 831 dollars É.-U.
5. Par conséquent, en 2024, la Caisse de versements spéciaux a apporté une aide à trois bénéficiaires (un ancien fonctionnaire et deux conjoints survivants), pour un montant total de 51 096 dollars É.-U.
6. La caisse bénéficie d'une contribution du budget ordinaire tous les deux ans. Les fonds disponibles sont suffisants pour couvrir les dépenses engagées.

Le Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux

[signé] Sue Hudson

Margaret Kearns

Fabrice Merle

¹ GB.350/PFA/INF/7.

² GB.341/PFA/13, appendice, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration à sa 341^e session (mars 2021).